

TOILETTEUR : UN MÉTIER QUI S'APPREND

Interrogée pour Petmarket Magazine à propos de l'évolution du métier de toiletteur, Mme Anne-Marie Le Roueil, Présidente du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat (SNPCC), insiste sur l'importance de bien choisir son cursus de formation.

Interview



Combien recense-t-on de toiletteurs en France ?

Fin 2014, 5823 toiletteurs canins et félins étaient recensés en France et ce nombre augmente régulièrement. La grande majorité des toiletteurs sont des femmes et exerce de manière indépendante dans le cadre d'un salon, à domicile ou dans des espaces de toilettage intégrés à des animaleries. Il peut s'agir d'une activité principale ou secondaire. Une formation sérieuse est de toute façon incontournable pour envisager cette activité de manière durable.

Comment se former à ce métier ?

Un Certificat Technique du Métier (CTM) de toiletteur canin et félin est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Il s'agit d'un titre à finalité professionnelle de Niveau V de l'Education Nationale. Ce CTM est le seul titre officiellement reconnu par la branche et la profession ; sa délivrance est sous l'égide de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA). Certaines chambres de métiers sont labellisées pour délivrer ce diplôme et s'appuient sur des plateaux techniques pour dispenser la formation : Centres de Formation des Apprentis (CFA), Maisons Familiales et Rurales (MFR) ou des centres privés. Tout autre type de formation au métier de toiletteur doit être envisagé avec circonspection car la qualité est très inégale. Le SNPCC tient à la disposition des futur(e)s apprenti(e)s ou adultes en reconversion les coordonnées des centres dispensant ces formations.

Quelles sont les règles pour ouvrir un salon ?

L'Union européenne pousse aujourd'hui vers la déréglementation des professions de services et aucun diplôme n'est obligatoire pour ouvrir un salon. Il est cependant de notre devoir de tirer la profession vers le haut, en proposant des stages aux toiletteurs en activité. Il peut par exemple être utile d'apprendre à toiletter les chats, de se former aux techniques d'épilation, d'apprendre à toiletter les chiens d'expositions, etc.

Quel rôle joue le SNPCC pour les toiletteurs ?

Le SNPCC compte environ 700 adhérents à jour de leur cotisation et son bureau se compose de 12 personnes. Le siège social est situé à St Chalamont (01). Le SNPCC est un syndicat qui négocie les accords de branche ainsi que la réglementation et les conditions d'exercice de l'ensemble des métiers de services liés aux animaux familiers : toiletteurs, handlers, éducateurs canins-comportementalistes, gestionnaires de pensions pour animaux, fourrières... Les activités liées à la vente de produits pour animaux familiers sont elles gérées par le Syndicat Interprofessionnel des Fabricants et Distributeurs de Produits et Animaux Familiers (PRODAF). En plus du SNPCC, il existe un autre syndicat : la Chambre Nationale des Prestataires Animaliers (PRESTANIMALIA).

POUR CONTACTER LE SNPCC



137 route de Bourg
01320 CHALAMONT
Tél. 0892.681.341
snpcc@aol.com
www.snpcc.com



Environ 60% des nouveaux toiletteurs s'installent en créant un nouveau salon et 40% en rachetant un salon en activité.

D'après Granger P. Toiletteur animalier, guide pratique de l'entrepreneur, CEG éd. (2010), cité dans Petmarket Magazine (2011) : Ouverture d'un salon de toilettage : création ou reprise, 210-36.